



*(Le français suit)*

Unauthorized Disclosure Prohibited

January 26, 2022

Good day,

Please be advised, following advice from the Chief Public Health Officer of Canada, Transport Canada will be lifting the special pre-departure testing requirements for travellers from India and Morocco entering Canada on direct flights effective January 28, 2022, once Interim Order No. 53 is signed. In addition, travellers from India and Morocco on indirect routes to Canada will no longer need to obtain their pre-departure test in a 3rd country.

Also, further to our earlier message on changes proposed to Interim Order No 53 and upon further consultation with stakeholders, Transport Canada will no longer be making the proposed changes to the Health Check notification and confirmation requirements at sections 8(2) and 8(3). Language will remain the same as what's found in Interim Order no. 52.

Thank you,

Aviation Security Directorate

.....  
Divulgateion interdite sans autorisation

Le 26 janvier 2022

Collègues,

Veillez prendre note qu'à la suite des conseils de l'administratrice en chef de la santé publique du Canada, Transports Canada lèvera les exigences spéciales relatives aux tests avant le départ pour les voyageurs en provenance de l'Inde et du Maroc qui entrent au Canada par des vols directs à compter du 28 janvier 2022 à 11h59 ET, une fois que l'Arrêté d'urgence N ° 53 sera signé. De plus, les voyageurs en provenance de l'Inde et du Maroc qui se rendent au Canada par des routes indirectes n'auront plus besoin d'obtenir leur essai avant le départ dans un pays tiers.

De plus, à la suite de notre message précédent sur les changements proposés à l'Arrêté d'urgence N ° 53 et d'autres consultations avec les parties prenantes, Transports Canada n'apportera plus les changements proposés aux exigences de notification et de confirmation de la vérification de santé aux articles 8(2) et 8(3). Le langage restera le même que celui qui se trouve dans l'Arrêté d'urgence N ° 52.

Merci,

La Direction de la Sûreté aérienne